
Épigraphie latine du monde romain

François Bérard



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/ashp/3741>

DOI : 10.4000/ashp.3741

ISSN : 1969-6310

Éditeur

École pratique des hautes études. Section des sciences historiques et philologiques

Édition imprimée

Date de publication : 1 septembre 2020

Pagination : 152-160

ISSN : 0766-0677

Référence électronique

François Bérard, « Épigraphie latine du monde romain », *Annuaire de l'École pratique des hautes études (EPHE), Section des sciences historiques et philologiques* [En ligne], 151 | 2020, mis en ligne le 09 juillet 2020, consulté le 10 juillet 2020. URL : <http://journals.openedition.org/ashp/3741> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/ashp.3741>

Tous droits réservés : EPHE

ÉPIGRAPHIE LATINE DU MONDE ROMAIN

Directeur d'études : M. François BÉRARD

Programme de l'année 2018-2019 : I. *L'administration provinciale romaine sous le principat (fin) : fonctions temporaires (cens, recrutement, inspection), administration financière, personnels subalternes.* — II. *Nouvelles inscriptions concernant les élites romaines, l'armée et le monde des cités.*

I. *L'administration provinciale romaine sous le principat : fonctions temporaires (cens, recrutement, inspection), administration financière, personnels subalternes*

Après les légats de Lyonnaise en 2017-2018, la conférence a porté au premier semestre sur les gouverneurs d'Aquitaine du II^e siècle. Nous avons d'abord examiné, à l'époque de Trajan, l'anonyme d'une inscription fragmentaire de Thugga qui est surtout connu pour avoir été ensuite *defensor immunitatis perticae Carthaginiensium* (*AE*, 1963, 94 = *Dougga, fragments d'histoire*, 50). On a ensuite étudié le cursus de [M. Valerius Propinquus] Granius Grattius [Cerealis?] Geminius R[estitutus?], connu par une inscription aujourd'hui perdue que lui a élevée un ami à Tarragone à l'occasion de sa nomination au proconsulat d'Asie (*CIL*, II², 14, 996). S'il s'agit bien, comme on l'admet depuis R. Syme, du consul de 126, son gouvernement d'Aquitaine peut être placé dans les années 122-125, après une carrière prétorienne très rapide, puisqu'elle ne comporte qu'un autre poste, le commandement de la légion VI^e *Victrix*. Il était originaire de Liria Edetanorum, comme son père, M. Valerius Propinquus Grattius Cerealis, qui est également honoré à Tarragone, mais comme flamine d'Espagne citérieure (*CIL*, II², 14, 1171 ; cf. *PME*, V 30), et avait fait une carrière équestre en Germanie sous les ordres de son compatriote M. Cornelius Nigrinus Curiatius Maternus, lui aussi ancien légat d'Aquitaine (cf. *Annuaire*, 148, 2015-2016, p. 117).

À la fin du règne d'Hadrien ou plus probablement au début de celui d'Antonin se place le gouvernement de Q. Caecilius Marcellus Dentilianus, dont le cursus complet est connu par une dédicace offerte par la cité africaine de Thibiuca, dont il était patron (*CIL*, VIII, 14291 ; cf. G. Alföldy, *Konsulat und Senatorenstand*, p. 202-203) : le cursus est beaucoup plus lent que le précédent, puisque ce personnage, qui était peut-être originaire d'Afrique, avait exercé deux légations proconsulaires et le proconsulat de Crète et Cyrénaïque avant d'obtenir un commandement de légion et le gouvernement d'Aquitaine.

Il faut situer également sous le règne d'Antonin M. Censorius Paullus, connu par le magnifique monument funéraire de son épouse Claudia Varenilla, décédée à Poitiers, où la cité des Pictons l'a honorée du *funus publicum* (*CIL*, XIII, 1129 ; G. Wesch Klein, *Funus publicum*, p. 77 et 198). Si la date du monument et donc du gouvernement a longtemps flotté entre le début du II^e et le III^e siècle (cf. B. E. Thomasson, *LP*, col. 37, qui le classe parmi les *incerti aevi*), la fin des années 150 doit être retenue si

le personnage est bien, comme on l'admet aujourd'hui, le consul mentionné sur un fragment des fastes d'Ostie (*AE*, 1977, 155) et sur plusieurs diplômes militaires de l'année 160 : *AE*, 1998, 1059 (= 2002, 1211 = *RMD*, V, 428) et 2013, 2188, et déjà G. Alföldy, *Konsulat und Senatorenstand*, p. 175 et n. 152, qui propose avec de bons arguments de lui attribuer la dédicace romaine *CIL*, VI, 1568 = 41135, élevée par la cité des Cadurques à un légat d'Aquitaine anonyme qui était aussi *sodalis Antoninianus*. C'est un exemple très rare de décès de l'épouse d'un gouverneur en fonction, mais qui ne suffit pas à lui seul à faire de Poitiers la capitale de l'Aquitaine (sur la question, cf. R. Haensch, *Capita provinciarum*, p. 136-137 et 464), car Varenilla aurait pu mourir simplement pendant une tournée judiciaire de son mari. Quant à une éventuelle origine locale de la défunte, voire de son mari, c'est une question également très disputée (voir en ce sens Y. Burnand, *Primores Galliarum*, I, p. 281 et 403, II, p. 361-362 et 418-419, en dernier lieu J. Hiernard, *Rev. hist. du Centre-Ouest*, 13, 2014, p. 305-314, et A. Tranoy, *Conimbriga*, 55, 2016, p. 13-27). Une enquête sur le gentilice patronymique *Censorius* montre qu'il est particulièrement répandu en Gaule (*OPEL*, II, p. 50; cf. Y. Burnand, *Primores Galliarum*, I, p. 403), mais aussi dans le Norique, d'où était originaire le centurion C. Censorius Serenus (*CIL*, III, 1615 = *IDR*, III, 5, 513) et peut-être le procureur-gouverneur de Tingitane et du Norique C. Censorius Nîger (H.-G. Pflaum, *Carrières*, n° 97bis; cf. G. Alföldy, *Noricum*, p. 244). Quelle que soit l'issue de ce débat, la belle épitaphe de Varenilla est un des indices qui montrent que le gouvernement d'Aquitaine donnait accès directement au consulat, puisque Paullus y est présenté comme consul désigné.

Les *Laterculi Praesidum* de B. E. Thomasson donnent un assez grand nombre de légats d'Aquitaine pour la période sévérienne, mais qui figurent tous dans la rubrique *incerti aevi*, car aucun n'est très précisément daté.

L. Iulius Iulianus est connu par une dédicace que ses *officiales* de la province d'Aquitaine lui ont élevée à Interamna Nahars, en Ombrie, qui était peut-être sa patrie et en tous cas sa résidence (*CIL*, XI, 4182; cf. *Suppl It*, 19, p. 53-54). Cette mention des *officiales* est le grand intérêt de l'inscription, car s'il existe des parallèles pour des soldats ou des officiers qui honorent, collectivement ou individuellement, leur ancien gouverneur, elle est quasiment unique en ce qui concerne les civils (avec la dédicace d'un *tabularius* au procureur et préfet de Sardaigne Q. Cosconius Fronto que nous avons étudiée il y a quelques années : cf. *Annuaire*, 148, 2015-2016, p. 121). La carrière prétorienne est en revanche très classique, avec la curatèle d'Interamna et la préfecture de la *Minicia* avant le proconsulat d'Achaïe, un commandement légionnaire et enfin le gouvernement d'Aquitaine. Un premier critère chronologique est la préfecture de la *Minicia*, qui a remplacé la préfecture *frumenti dandi* entre Commode et Élagabal, avant que le vieux titre ne revienne en usage sous Sévère Alexandre (cf. H.-G. Pflaum, *Scripta varia*, II, p. 93-98, et n° 43). Mais si le titre de *leg(atus) Aug(usti)*, au singulier, doit être pris au pied de la lettre, le gouvernement d'Aquitaine peut être situé plus précisément à la fin de cette période, au moment où Caracalla est seul empereur, entre 212 et 217 (ainsi F. Jacques, *Curateurs*, p. 98-99, n° 37; P. M. M. Leunissen, *Konsuln und Konsulare*, p. 283; A. R. Birley, *Government*, p. 200).

P. Flavius Pudens Pomponianus, qui a offert une statue à la *dea patria* de sa ville de Timgad (*ILS*, 8981 ; cf. *PIR*², F 346), présente un cursus plus moyen, commençant par deux curatèles de cité et la préfecture *frumenti dandi*, mais sans commandement légionnaire et dans lequel le gouvernement d'Aquitaine est suivi par le proconsulat, en principe moins prestigieux, de Crète et Cyrénaïque, selon un usage dont nous avons rencontré d'autres exemples, mais à l'époque de Trajan et d'Hadrien (cf. *Annuaire*, 148, 2015-2016, p. 117-118). La datation est discutée, mais se situe de toutes façons à l'époque sévérienne, sous Caracalla si c'est également lui qui élève en 214-215 à Timgad une dédicace (*AE*, 1987, 1078) à laquelle est associée Julia Domna (ainsi F. Jacques, *Curateurs*, p. 63-65, n° 21) ou sous Sévère Alexandre s'il s'agit de son père (cf. en ce sens M. Le Glay, dans *EOS*, II, p. 772, et *AE*, 1987, 1078). Indépendamment de la dédicace à Caracalla, un des critères de datation est le titre de *praefectus frumenti dandi*, qui invite à préférer la seconde solution (cf. H.-G. Pflaum, *Scripta varia*, II, p. 96, n° 46).

Un autre cursus associe la préfecture *frumenti dandi* et le gouvernement d'Aquitaine, séparés par un proconsulat et sans doute un autre poste. C'est celui de M. Iuuentius Secundus Rixa Postumius Pansa Valerianus Seuerus, connu par une inscription de Brixia, dont il était originaire (*CIL*, V, 4335 = *I It*, X, 5, 123 ; cf. *PIR*², I 866, *LP*, col. 38, n° 21, et G. L. Gregori, *Brescia romana*, I, p. 102-103, et II, p. 112, n° 32). La date, qui semble reposer surtout sur la fonction de *praefectus frumenti dandi* (cf. H.-G. Pflaum, *Scripta varia*, II, p. 96, n° 51), est à nouveau approximative, mais ce cursus confirme, comme celui de Iulianus, que le gouvernement d'Aquitaine menait encore directement au consulat à l'époque sévérienne.

Pour la Belgique, par laquelle nous avons continué notre enquête, un grand nombre de gouverneurs est connu pour la seconde moitié du II^e siècle, parmi lesquels les futurs empereurs Didius Iulianus et Clodius Albinus, qui font pendant à Septime Sévère en Lyonnaise et à Pescennius Niger en Aquitaine (cf. *LP*, col. 44-45). Nous avons plus spécialement étudié la carrière rapide de A. Iunius Pastor L. Caesennius Sospes, qui n'avait exercé que deux postes prétoriens, le commandement de la XXII^e légion et le gouvernement d'Aquitaine, avant d'être consul ordinaire en 163. Outre une inscription à Éphèse, où il avait été légat du proconsul avant sa préture (*CIL*, III, 6076 = *I Eph*, 1543), il est attesté à Mayence, où était cantonnée la XXII^e *Primigenia*, par deux inscriptions, une dédicace à Jupiter (*AE*, 1965, 239) et la tombe d'un jeune esclave de son épouse Dignilla (*CIL*, XIII, 6808). Quant au cursus romain *CIL*, VI, 1435 = 41126, il est complété par un fragment découvert dans une catacombe de la via Nomentana (*AE*, 1964, 116) qui avait échappé au supplément de G. Alföldy, mais vient d'être versé au dossier par G. L. Gregori (*Epigrafia e ordine senatorio 30 anni dopo*, p. 561 = *AE*, 2014, 122), qui propose d'attribuer cette inscription honorifique à une villa suburbaine du sénateur.

Une vingtaine d'années plus tard se place le gouvernement de C. Sabucius Maior Caecilianus, sans doute au début des années 180, puisqu'il sera ensuite proconsul d'Achaïe avant son consulat de 186 (*CIL*, VI, 1510 ; cf. *PIR*², S 46). Mais sa carrière est aussi lente que celle de Pastor avait été rapide, avec pas moins de six postes prétoriens, dont le juridicat de Bretagne que nous avons étudié il y a deux ans (voir *Annuaire*, 149, 2016-2017, p. 145).

Parmi les cursus attribuables au III^e siècle, nous nous sommes intéressés à celui de C. Iunius Faustinus [?PI]a[ci]dus Postumianus, connu par une inscription très endommagée de la région de Thugga (*CIL*, VIII, 597 et 11754; cf. *PIR*², I 751; B. E. Thomasson, *Opuscula Romana*, 15, 1985, p. 123-124, et A. R. Birley, *Government*, p. 192-193). S'il a bien été *comes* de Septime Sévère et de Caracalla en Bretagne entre 208 et 211, son gouvernement de la Belgique doit se placer dans les toutes premières années du III^e siècle, avant un consulat que l'on situe généralement vers 204 ou 205, mais c'est une datation qui reste hypothétique. Une particularité de ce cursus très militaire est qu'après un juridicat italien et le commandement d'une légion qui semble être la XXX^e *Vlpia Victrix* (cf. *AE*, 2003, 1975), il présente deux gouvernements de province impériale, la Lusitanie précédant la Belgique. Mais il semble que celle-ci ait donné accès directement au consulat, placé hors cursus après le nom du dédicataire.

En Lyonnaise, le seul gouverneur connu pour l'époque sévérienne était T. Flavius Secundus Philippianus, qui a offert une dédicace à Jupiter Depulsor, Bona Mens et Fortuna Redux après la défaite des Albiens (*CIL*, XIII, 1673; cf. *PIR*², F 362 et F. Bérard, « Quelques fidèles de Jupiter Depulsor à Lyon », dans H.-G. Pflaum, *un historien du XX^e siècle*, p. 369-392). Un cursus très fragmentaire découvert dans le sanctuaire de Mars Mullo à Allonnes a révélé la carrière d'un légat de Lyonnaise anonyme qui avait été quindécemvir *sacris faciundis* après une carrière militaire bien remplie, avec un commandement de vexillations et des décorations (*AE*, 2003, 1189 = 2004, 930 = 2011, 764). Il est tentant de dater aussi ce gouvernement du début de l'époque sévérienne, même si la restitution de l'*[expeditio G]allica* à la ligne 7 reste hypothétique et si la fin du règne de Marc Aurèle ou celui de Commode ne peuvent être exclus (cf. F. Bérard, « Nouvelles données sur le légat d'Allonnes », *Corolla Epigraphica*, 1, Bruxelles, 2011, p. 1-12).

La lecture *[praepo]s[ito uexi]llation[ibus]*, à la ligne 6, qui paraît mieux assurée, permet de toutes façons d'inscrire les fonctions de l'anonyme d'Allonnes dans une série de commandements exceptionnels caractéristiques de la fin du II^e et du début du III^e siècle. Parmi les parallèles possibles, nous avons étudié celui d'un demi-anonyme dont l'inscription est conservée à l'Antiquarium du Caelius (*AE*, 1995, 231; cf. G. L. Gregori, *ZPE*, 106, 1995, p. 269-279) : après deux postes de légat de légion, il avait été *[praep]ositus uexill(ationum) [legionum? Brita]nnicar(um)* avant d'être *[leg(atus) Aug(usti) pr(o) pr(aetore) leg(ionis) II I[talicae]]*. La mention de la légion au lieu de la province du Norique, mais avec l'adjonction *pr(o) pr(aetore)* anormale pour un simple légat de légion, pourrait s'expliquer par un commandement en campagne à l'extérieur de la province, comme dans le cas d'App(ius) Claudius Lateranus, *leg(atus) Aug(usti) pr(o) pr(aetore) leg(ionis) III Ital(icae)*, et non de la province voisine de Rétie, au moment des guerres de Commode (*CIL*, III, 5793; cf. *AE*, 2001, 1560, avec le commentaire de G. Alföldy). L'anonyme du Caelius pourrait être ainsi le prédécesseur de C. Memmius Iulius Fidus Albius, *leg(atus) Aug(usti) pr(o) pr(aetore) prou(inciae) Noricae*, sans mention de la II^e *Italica*, après une longue carrière prétorienne et avant d'être promu immédiatement au consulat en 191 (*CIL*, VIII, 12442; cf. III, 15208 = *ILLPRON*, 988 et *PIR*², M 462). Si son consulat n'est pas connu, le commandement extraordinaire des vexillations

britanniques est généralement mis en rapport avec les guerres du règne de Commode, même si celles-ci sont très mal connues (ainsi G. Alföldy, ad *CIL*, VI, 41127, qui pense au *bellum desertorum*; A. R. Birley, *Government*, p. 261-262). Quelles que soient les circonstances exactes, difficiles à préciser, les guerres de Marc Aurèle et de Commode, pour lesquelles on a de nombreux exemples de telles vexillations de manœuvre, sont donc une alternative possible pour l’anonyme d’Allonnes, même si la guerre civile sévérienne paraît un contexte plus propice.

Dans le tableau des *LP*, le légat suivant n’est autre que Ti. Claudius Paulinus, connu par le marbre de Thorigny (*CIL*, XIII, 3162) et que ses fonctions ultérieures en Bretagne, bien datées en 220, permettent de placer dans la deuxième moitié des années 210 (*RIB*, 1280; cf. A. R. Birley, *Government*, p. 342-344). Il n’y a pas d’élément nouveau sur ce personnage, ni sur M. Aedinius Iulianus et Badius Commianus, qui lui succèdent en qualité d’*agentes uice praesidis* dans la première moitié des années 220 (cf. aussi désormais P. Vipard, *Marmor Tauriniacum*, p. 116-123). On a terminé par un dossier classé par B. E. Thomasson dans les *incerti aevi*, celui d’Aurelius Tuesianus, révélé par une inscription de Sarmizégéthuse publiée par I. Piso (*AE*, 1979, 506, avec les corrections de G. Alföldy = *IDR*, III, 2, 88; cf. *Carrières, Suppl.*, 320A; *PIR*², T, p. 109-110; I. Piso, *Fasti Daciae*, 2, p. 207-221). Ce chevalier originaire de Pamphylie a été promu dans l’ordre sénatorial et nommé légat de Lyonnaise après une brillante carrière procuratorienne qui l’a mené jusqu’à la direction de la *ratio privata*. En l’absence de données précises, sa carrière est généralement placée entre 235 et 250, sans qu’une date postérieure soit exclue. Cette datation tardive est confortée par la restitution [*praes(idi)*], qui comble parfaitement la lacune du début de la ligne 2. À la ligne 3, le titre de consul désigné montre qu’à une date aussi avancée le gouvernement de Lyonnaise donnait encore accès au consulat; mais la lacune du début de la ligne, qui sépare les deux fonctions, pose problème : *a cens(ibus)*, qui a été envisagé, ne convient guère, les autres censiteurs de Lyonnaise étant des consulaires expérimentés (voir *infra*), et il faut penser plutôt à une prêtrise ou plus simplement à la fin de l’adjectif *Lugudunensis*, qui, écrit en entier comme le sont [*Palaesti*]-*nae* à la ligne 11 et sans doute *Apule[nsis]* à la ligne 7, ne tiendrait pas complètement à la ligne 2.

À la fin de l’année nous nous sommes intéressés aux légats chargés du cens de 197-198, dont nous avons étudié l’an dernier les adjoints équestres (cf. *Annuaire*, 150, 2017-2018, p. 175-179). Plusieurs découvertes sont venues ces dernières décennies compléter le tableau dressé il y a plus de quarante ans par F. Jacques (*Ktema*, 2, 1977, p. 285-328), et ce cens sévérien est de très loin le mieux connu, et le seul en particulier pour lequel on connaisse les trois légats consulaires. On sait que les censiteurs des Gaules sont traditionnellement de très hauts personnages et qu’après les membres de la famille impériale comme Drusus ou Germanicus, la charge était confiée à des sénateurs consulaires de grand prestige. La tradition se maintient pour le cens de 197, puisque le légat chargé de la Lyonnaise n’est autre qu’un des plus fidèles lieutenants de Septime Sévère, Q. Hedi Rufus Lollianus Gentianus. Nous avons réétudié son inscription de Tarragone, qui est perdue et pose de nombreux problèmes de lecture, mais pour laquelle on dispose d’une édition récente dans le nouveau corpus

de Tarragone de G. Alföldy, avec le fac simulé d'un des principaux manuscrits qui la font connaître (*CIL*, II, 4121 = II², 14, 984). Même si quelques points restent discutés, c'est elle qui fait connaître pour l'essentiel le cursus de ce patricien, qui après une carrière prétorienne rapide a dû être consul vers 188, puis légat et censiteur d'Espagne citérieure au début des années 190, trois fois *comes* de Septime Sévère et de Caracalla dans la guerre civile de 193-197, avant d'être à l'issue de celle-ci chargé du cens de Lyonnaise, puis d'achever son brillant parcours comme proconsul d'Asie en 201-202 (*PIR*², H 42 ; cf. B. E. Thomasson, *Opuscula Romana*, 15, 1985, p. 120-122 ; M. Christol et T. Drew-Bear, *Anat. Antiqua*, 3, 1995, p. 89-92). Nous avons aussi examiné la seconde inscription élevée à ce personnage à Tarragone, également perdue, mais tout aussi importante, puisqu'elle est dédiée par deux *cornicularii*, deux *commentarienses* et dix *speculatores*, ce qui nous donne la composition de l'*officium* du gouverneur d'Espagne citérieure dans la dernière décennie du I^{er} siècle (*CIL*, II, 4122 = II², 14, 985 ; cf. F. Bérard, *L'armée romaine à Lyon*, p. 330 et n. 47).

Le cens d'Aquitaine fut confié à un autre patricien, M. Valerius Bradua Mauricus, consul ordinaire en 191 et probablement originaire d'Albingaunum, en Ligurie, où il offrit des thermes qui ne furent achevés qu'après sa mort (*CIL*, V, 7783 ; cf. M. G. Granino Cecere, *EOS*, I p. 631-635, signalant aussi la redécouverte de l'inscription fragmentaire *CIL*, VI, 1541 = 41133 ; A. Daguët, *Opera publica*, p. 400-406 ; *PIR*², V 48). Dans ce cursus limité aux fonctions consulaires, le cens d'Aquitaine occupe une place intermédiaire, entre les curatèles des *opera publica*, puis des aqueducs et le proconsulat d'Afrique, qui couronna cette belle carrière dans les années 204-208.

Le censiteur de Belgique n'a été que beaucoup plus tardivement connu, puisque la base qui portait sa statue a été découverte lors de fouilles menées en 1995 sur le forum de Lauinium (*AE*, 1998, 280 ; cf. D. Nonnis, dans *RPAA*, 68, 1995-1996, p. 235-247 ; *PIR*², V 182). Il s'agit encore d'un patricien, L. Valerius Publicola Messala Heluidius Thrasea Priscus Minicius Natalis, qui après une *adlectio* interne *inter praetorios* a été *legatus a<d?> census prouvinciae Belgic(a)e* avant d'être curateur des eaux et, sans doute, de la *Minucia frumentaria*, donc entre Commode et Élagabal. Il est très généralement identifié avec le consul ordinaire de 196, L. Valerius Messala Thrasea Priscus, date qui convient parfaitement avec le cens de 197, pour lequel il aura eu comme adjoint équestre T. Flavius Geminus, dont la base a également été découverte en 1995, en place sur le forum d'Aime-en-Tarentaise (*AE*, 1995, 1021), ainsi peut-être qu'un anonyme chargé des cités des Ambiens, Morins et Atrébates (*CIL*, VI, 41277) : cf. *Annuaire*, 150, 2017-2018, p. 177-178. Cette belle découverte complète donc harmonieusement le tableau du cens gaulois de 197-198, en confirmant l'éminente dignité des légats censiteurs, qui sont tous trois patriciens.

II. Nouvelles inscriptions concernant les élites romaines, l'armée et le monde des cités

Dans la deuxième heure de la conférence, nous avons d'abord examiné les inscriptions mentionnant des funérailles publiques, en nous appuyant sur le livre de G. Wesch Klein, *Funus publicum*, Stuttgart, 1993. Contrairement à l'épouse du légat d'Aquitaine Claudia Varenilla (voir *supra*), dont le cas s'avère donc exceptionnel,

les bénéficiaires sont essentiellement des notables locaux. Un des exemples les plus fameux est celui de C. Iulius Iullus, *princeps* de la cité des Ségusiaves, qui lui décerna dans sa capitale, Feurs, la cérémonie du *funus* et un *monumentum* dont il reste la très belle inscription, inscrite dans une table de marbre moulurée (*CIL*, XIII, 1645). Un autre exemple gaulois célèbre est celui du duumvir helvète C. Valerius Camillus, honoré de funérailles publiques à la fois par la cité des Éduens et par sa propre cité, dont les *pagi* lui offrirent également des statues (*CIL*, XIII, 5110). En Italie, nous avons examiné les exemples de L. Papirius Cognitus, un *quattuoruir* et préfet des ouvriers *funere publico elatus* à Tarquinia (*CIL*, XI, 3379), Q. Septimius Primus, également préfet des ouvriers et *duumvir*, qui obtint *funus locumque sepulturae* à Florence (*CIL*, XI, 1600 ; cf. *Funus publicum*, p. 165, avec une lecture inexacte du nom) et L. Clodius Marianus, lui aussi préfet des ouvriers, bien qu'âgé seulement de 8 ans (*CIL*, IX, 223 ; cf. *Funus publicum*, p. 71, avec d'autres exemples de funérailles publiques pour des enfants).

En dessous des funérailles publiques, les cités pouvaient décerner seulement un emplacement pour le monument funéraire, qui, comme la cérémonie, restait à la charge de la famille. C'est le cas en particulier dans deux épitaphes lyonnaises, celle de M. Oppius Placidus, qui appartenait à l'ordre des LX haruspices (*CIL*, XIII, 1821), et celle de M. Claudius Florus, un citoyen de la petite cité germanique des Sunuques auquel, bizarrement, cet honneur fut octroyé par la cité des Éduens (*AE*, 1982, 706). Il y a des exemples célèbres à Pompéi, avec les tombes à exèdre semi-circulaire de Mamia P. f. à la porte d'Herculanum (*CIL*, X, 998) et de M. Alleius Minius à celle de Stabies (*EE*, VIII, 318), que les inscriptions gravées en grands caractères sur les banquettes désignent toutes les deux comme *locus sepulturae datus decurionum decreto* ; on peut ajouter la tombe en forme d'autel monumental du duumvir M. Alleius Lucius Libella, sans doute un gendre de Minius, à la porte d'Herculanum, dont la belle inscription précise *locus monumenti publice datus* (*CIL*, X, 1036). Près de Pompéi, on signalera à Herculanum le *locus sepulturae* décerné à un L. Ausidius Montanus inconnu par ailleurs, mais qui était *comes* d'un P. Calvisius Sabinus qu'on identifie souvent avec le consul de 26 (et ensuite légat de Pannonie), même si des membres plus anciens de la famille ne sont pas exclus. On trouve aussi un parallèle à Tibur avec T. Sabidius Maximus, un scribe questorien parvenu au sommet des honneurs municipaux auquel un *locus sepulturae* est donné *uoluntate populi* (*I It*, IV, 1, 197). Toujours en Italie, on a enfin examiné la stèle du duumvir et tribun militaire L. Ancharius, réemployée dans le campanile de Saint-Marc de Venise, mais qui provenait de la colonie voisine d'Ateste : *honoris caussa locus sepulturae datus* (*Suppl It*, 15, *Ateste*, 16 = *AE*, 2013, 554 ; cf. *PME*, A 114).

La coexistence de ces deux formes d'honneur a été bien étudiée pour Préneste par M. G. Granino Cecere (*Epigraphica*, 72, 2010, p. 406-409) : à côté de cinq exemples de *locus sepulturae* donné par les décurions (dont la nouvelle *AE*, 2010, 256, qui concerne de manière inhabituelle un enfant de cinq ans) on n'y trouve qu'une attestation de *funus* (*CIL*, XIV, 3019), mais décerné à un sévir augustal, fonction qui à Préneste se trouvait au sommet de la hiérarchie sociale. On peut en conclure que si l'octroi d'un *locus sepulturae* est relativement répandu, celui de funérailles publiques était beaucoup plus rare et réservé à des personnages importants. Mais ces personnages

restent dans leur immense majorité de rang municipal, les rares chevaliers étant aussi des notables locaux et les sénateurs se réduisant à un ou deux cas, comme T. Resius, qui à Meuania était lui aussi dans sa patrie (*CIL*, XI, 5029). Le cas de Claudia Varenilla n'en est que plus intrigant. Une autre conclusion à retenir est que ces formulaires sont particulièrement développés en Italie et, ce qui est lié, en général plutôt anciens.

Cette enquête dans l'épigraphie municipale de l'Italie nous a amenés à rouvrir un dossier que nous avons étudié il y a quelques années, celui des strates intermédiaires des cités italiennes et du sévirat augustal (voir *Annuaire*, 143, 2010-2011, p. 90-93). Nous nous sommes d'abord intéressés au cas épineux du triumvirat augustal, attesté dans certaines villes d'Italie centrale, comme Ariminum, avec M. Arrecinus Clemens (*AE*, 1976, 200), Bologne, avec C. Trebius Maximus (*AE*, 1976, 207), et Forum Cornелиi, avec C. Antistius Pansa, dont le titre plus développé de (*trium*)uir Augustal(is) (*AE*, 1980, 489) a définitivement confirmé l'existence (cf. S. Demougin, *MEFRA*, 100, 1988, p. 117-126; A. Abramenko, *Mittelschicht*, p. 230 et 286-287). On a rappelé que ces notables, parvenus tous les trois aux plus hautes fonctions municipales et parfois à l'ordre équestre, sont naturellement des ingénus et doivent être distingués des *triumuiri Augustales* d'Amiternum, qui sont des affranchis, comme la majorité des *seuiri Augustales*. À titre de comparaison nous avons examiné les stèles de trois de ces *triumuiri* (sur un total d'une dizaine), L. [---] L. I. Coriscus (*CIL*, IX, 4458), les CC. Plutii C.I. Faustus Lollius et Genager (4461), ainsi que celle, très fruste, de L. Volusius L. I. Phileros à Clusium, où la fonction est également attestée (XI, 2125).

Cette coexistence d'ingénus exerçant de très hautes charges municipales et d'affranchis ayant des fonctions plus proches de l'augustalité classique n'est pas en elle-même étonnante et pourrait rappeler celle qu'on observe, à une beaucoup plus grande échelle, pour le sévirat. Mais il n'est pas sûr que la comparaison soit entièrement pertinente, car on semble avoir affaire dans le cas des *triumuiri Augustales* à deux organisations différentes, alors qu'on peut penser que le sévirat regroupait dans un même collège une majorité d'affranchis et des ingénus relativement modestes pour lesquels il constituait aussi un espoir d'ascension sociale. C'est sans doute assez souvent vrai, mais on sait que pour le sévirat la situation était parfois plus complexe et a dû de toutes façons évoluer avec le temps. À titre d'exemple, nous avons examiné le dossier de Parme, où l'on rencontre à la fois des *seuiri* ingénus, comme le vétéran L. Vettidius C. f. ou L. Petronius Sabinus (*CIL*, XI, 1058 et 1064), des *seuiri Augustales* qui sont également ingénus (1063), un *seuir* affranchi (1060) et même un *seuir et Augustalis*, lui aussi affranchi (1062). Cette dernière formule, qu'on retrouve à Ariminum (XI, 360), pourrait faire supposer l'existence de deux organisations distinctes, mais cette conclusion est elle-même incertaine, d'autant que les deux inscriptions, toutes deux très anciennes, pourraient refléter une situation transitoire qui aurait disparu ensuite, comme c'est le cas pour les *triumuiri Augustales*. Il faut donc garder la plus grande prudence et admettre qu'il devait y avoir une grande variété de situations, selon les périodes, mais aussi selon les cités, chacune étant maîtresse, en la matière, de son organisation.

Le cas le plus simple et le plus fréquent est bien sûr celui des *seuiri Augustales* affranchis. Mais il faut constater que, notamment au 1^{er} siècle, on trouve aussi de simples *seuiri*, sans l'adjectif *Augustalis*, qui semblent jouer le même rôle et sont

en tous cas eux aussi affranchis. Nous avons choisi pour illustrer ce cas deux *seuiri* de Forum Cornelii, en Émilie, qui sont tous les deux connus par des inscriptions de Vénétie, l'une d'Altinum (*CIL*, V, 2173) et l'autre de Concordia, où le second, M. Armonius M. l. Astura, était également *seuir* (1884).

La présence d'ingénus dans les rangs de l'augustalité peut naturellement s'expliquer, notamment pour les plus modestes, par un souci de promotion analogue à celui qui animait les affranchis. Mais on y trouve aussi, comme l'a bien montré A. Abramenko (*Mittelschicht*, p. 134-142), des membres des aristocraties municipales, et même pour certains de l'ordre équestre, qui offrent de bons parallèles pour les *triumviri Augustales* et sont particulièrement intéressants. Parmi les plus anciens, nous avons étudié P. Aurarius Crassus, *Vluir*, *aidilis* à Modène, mais qui avait été aussi, et peut-être avant, tribun militaire (*AE*, 1975, 394; cf. *PME*, A 202bis et S. Demougin, *Prosopographie*, 137). Un exemple très instructif est celui de M. Cernitius M. f. Vel(ina) Pollio, dont l'épithaphe nous apprend qu'il avait été à Cingulum *Iluir bis et augus(talis)* (*CIL*, IX, 5686; cf. *Suppl It*, VI, p. 45) : comme l'a bien vu A. Abramenko (*Mittelschicht*, p. 47, 256 et 317), la seconde fonction, abusivement corrigée en *augu<r>* par le *CIL*, relève en fait de l'augustalité, même si l'organisation n'est pas définie comme sévirat ou triumvirat. C'est donc encore un exemple de notable municipal qui était également *Augustalis*, d'autant plus précieux que son inscription est bien datée par l'emploi d'une lettre claudienne, le digamma inversé qui est utilisé pour écrire le nom de la tribu *Vel(ina)*. Le troisième cas que nous avons envisagé est celui de T. Rufrenius [Se]renus, *Vluir*, *aed(ilis)*, *Iluir* et *curator pecuniae* à Asculum (*AE*, 1946, 186), que A. Abramenko (*Mittelschicht*, p. 138) cite parmi les quatre exemples de notables municipaux ayant aussi rempli une fonction relevant de l'augustalité dans la *regio* V. Un de ses principaux intérêts est la date relativement tardive généralement admise pour son épithaphe (II^e siècle selon EDR 073614), qui pourrait faire penser que ce phénomène a duré au-delà de la période des origines et de l'époque julio-claudienne, dont date la majorité des témoignages de sévirs *nude dicti*.

On a terminé l'année en examinant, après l'épithaphe de M. Cernitius Pollio, quelques autres inscriptions contenant une des trois nouvelles lettres claudiennes, parmi lesquelles un des cippes du *pomerium* visible dans l'exposition *Claude, un empereur au destin singulier* (*CIL*, VI, 1231c = 31537c).